

Gestion des préinscriptions – Année scolaire 2022/2023

Disciplines d'éveil – Enfants de 4 à 6 ans

Les demandes de préinscriptions sont reçues (quel que soit le mode de préinscription : demande déposée au secrétariat ou rédigée par Internet) du 6 avril au 15 mai 2022.

Après réinscription des anciens élèves, les places disponibles sont attribuées aux enfants vincennois par tirage au sort. Le tirage au sort aura lieu le 18 mai 2022. Il sera effectué par l'administration du Conservatoire, en présence d'un parent d'élève et d'un élu de la ville de Vincennes. Une liste d'attente est également établie lors du même tirage au sort. La répartition dans les différents cours est faite en fonction des souhaits inscrits sur la demande de préinscription.

Les demandes reçues après le 15 mai 2022 sont inscrites chronologiquement sur la liste d'attente à la suite des personnes qui n'ont pu être admises lors du tirage au sort.

Toutes disciplines à partir de 7 ans

Les demandes de préinscriptions sont reçues à partir du 16 mai et jusqu'au 30 septembre 2022.

Un numéro d'ordre chronologique est automatiquement attribué lors de la réception de la demande par le secrétariat (horaire de dépôt de la demande par Internet).

Les places disponibles sont attribuées, au plus tard, à la fin du mois de septembre, après réinscription de tous les anciens élèves du Conservatoire.

Les places disponibles sont attribuées selon les critères définis ci-dessous :

Pour l'inscription en Musique (à partir de 7 ans)

Les places sont attribuées :

1. Aux vincennois uniquement
2. Aux élèves déjà en cursus en attente d'une place en discipline instrumentale
3. Aux anciens élèves des ateliers « découverte »
4. Aux enfants
5. Aux anciens élèves d'un autre Conservatoire
6. Selon le niveau et les notes de Formation Musicale (examen de l'année précédente)
7. Ordre chronologique

Pour l'inscription en Danse - classique ou modern'jazz (à partir de 7 ans)

Les places sont attribuées :

1. Aux anciens élèves d'Initiation 1,
2. Aux enfants vincennois uniquement, après audition.

Pour l'inscription en Art Dramatique (à partir de 15 ans)

Les places sont attribuées :

1. Aux anciens élèves d'art dramatique,
2. Aux enfants vincennois, après audition.

Le secrétariat du Conservatoire informera chaque famille de l'issue de sa demande.